



Arrêté d'admission sur liste d'aptitude aux fonctions de directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques

La rectrice de l'académie de Lille

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
VU la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'état ;
VU le décret n°85-899 du 21 août 1985 modifié relatif à la déconcentration de certaines opérations de gestion du personnel relevant du ministère de l'éducation nationale ;
VU le décret n° 2015-1523 du 24 novembre 2015 modifiant le décret n° 91-1259 du 17 décembre 1991 créant une indemnité de responsabilité en faveur des personnels enseignants exerçant les fonctions de chef de travaux ;
VU la circulaire n° 2016-137 du 11 octobre 2016 portant sur les missions des directeurs délégués aux formations professionnelles et technologiques ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Vu les propositions du jury du 3 novembre 2020, les enseignants dont les noms suivent, appartenant aux corps des professeurs de lycée professionnel et des professeurs certifiés de l'enseignement public, sont inscrits sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeurs délégués aux formations professionnelles et technologiques pour une durée de trois ans.

CARON Céline	PLP CN	Biotechnologie-santé environnement
CARRETTE Olivier	PLP CN	Aménagement et finition
CAUDRON Olivier	PLP HC	Électronique
DACHICOURT David	PLP CN	Génie civil construction réalisation
DECAYEUX Hélène	PLP HC	Économie gestion option commerce et vente
FOUBERT Gwenaëlle	PLP CN	STMS
HOUBART Betty	Certifié HC	Économie gestion
LEROY Dany	PLP CN	Génie industriel structures métalliques
LORIDAN Mickaël	PLP CN	Génie mécanique : MSMA
MOTALA Françoise	PLP CN	Économie gestion option comptabilité et gestion
RADEL Christophe	Certifié CE	SII
REBERGUE Karine	PLP CN	Économie gestion option commerce et vente
RUQUOIS Romuald	PLP CN	Génie mécanique option construction

SCHOEMAECCKER Philippe

PLP HC

Génie mécanique option construction

THOMAS Grégory

PLP CN


Génie mécanique : maintenance automobile

ARTICLE 2 : Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera publié sur le site de l'académie.

Fait à Lille, le 4 novembre 2020

La rectrice



Valérie CABU